

SÉANCE ORDINAIRE

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP
MUNICIPALITÉ DE L'ISLE-VERTE**

10 JANVIER 2011

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil de la Municipalité de L'Isle-Verte tenue à la salle municipale le lundi 10 JANVIER 2011, à 20 heures, à laquelle sont présent(e)s :

MONSIEUR ROLAND VAILLANCOURT
MONSIEUR DANIEL GAGNON
MONSIEUR LÉONARD DION
MONSIEUR VALOIS CARON
MONSIEUR YVES CÔTÉ

tous membres du conseil siégeant sous la présidence de :

MONSIEUR SERGE FOREST, maire.

Le secrétaire-trésorier est également présent.

Après lecture de l'ordre du jour, il est proposé par monsieur Valois Caron et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal que l'ordre du jour suggéré soit accepté avec l'item « Affaires nouvelles » ouvert.

Il est par la suite proposé par monsieur Yves Côté et adopté à l'unanimité des membres du conseil que le procès-verbal de la séance publique tenue le 13 décembre 2010 soit approuvé, tel que soumis à l'attention des membres du conseil. Également, monsieur Daniel Gagnon propose l'adoption du procès-verbal de la séance spéciale tenue le 22 décembre 2010, cette proposition est adoptée unanimement.

11.01.3.1.1.

Cession de chemin privé

Considérant l'offre produite par un citoyen à l'effet de céder un chemin privé à la municipalité (chemin situé sur le lot 123 partie, faisant le lien entre la rue Saint-Jean-Baptiste et la rue Seigneur-Côté);

Considérant que ce chemin possède des dimensions ne répondant pas aux nouvelles normes de lotissement qui s'appliqueront sur le territoire de la municipalité;

Considérant les frais d'entretien additionnels ainsi que les responsabilités découlant d'une telle prise en charge;

En conséquence, il est proposé par monsieur Valois Caron et adopté unanimement que la municipalité de L'Isle-Verte informe ce citoyen qu'elle n'entrevoit pas prendre charge dudit chemin, pour les raisons ci-haut mentionnées.

11.01.3.2.1.

Commandite pour le carnaval de L'Isle-Verte 2011

Faisant suite à la demande du comité organisateur du carnaval 2011, il est proposé par monsieur Valois Caron et adopté unanimement que la municipalité de L'Isle-Verte collabore à la logistique de cette activité en

prenant charge des frais de location de locaux, de conciergerie et de photocopies.

11.01.6.1. Règlement 2010-95 relatif à l'émission de permis et certificats

Considérant que la municipalité de L'Isle-Verte juge à propos de réviser certaines règles administratives liées à l'émission des permis et certificats en matière d'urbanisme;

Considérant qu'avis de motion du présent règlement a été donné le 13 décembre 2010, en référence à la résolution 10.12.5.1.;

En conséquence, il est proposé par monsieur Yves Côté et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal que le règlement 2010-95, s'intitulant « Règlement relatif aux permis et certificats » soit adopté et entre en vigueur conformément à la loi.

Le texte dudit règlement comptant 37 pages est déposé aux archives de la municipalité sous la cote 105-131 « Règlement 2010-95 ». Celui-ci est considéré comme étant ici intégralement reproduit.

11.01.7. Comptes du mois et rapports administratifs

Le secrétaire-trésorier dépose les listes suivantes :

Comptes à payer au 31/12/2010 :	54 653,67 \$
Déboursés directs de décembre 2010 :	582 239,57 \$
(incluant le paiement du décompte progressif numéro 4 à l'entreprise « Les Constructions de l'Amiante inc. » au montant de 565 046,69 \$)	

Sur proposition de monsieur Léonard Dion, il est adopté unanimement que ces comptes soient approuvés et que les déboursés inhérents soient autorisés.

11.01.8.1. Nomination d'un membre du conseil municipal à titre de maire suppléant

Afin de se conformer au 3^e alinéa de l'article 210.24 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale, il est proposé par monsieur Yves Côté et adopté unanimement que le conseiller agissant à titre de maire suppléant auprès du conseil municipal, agisse aussi comme substitut du maire auprès du conseil des maires de la MRC de Rivière-du-Loup. En l'occurrence, monsieur Léonard Dion devient donc titulaire de ces deux fonctions pour la période de janvier 2011 à juin 2011 (inclusivement).

11.01.8.2. Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal

Il est proposé par monsieur Roland Vaillancourt et adopté unanimement que la municipalité de L'Isle-Verte demande une aide financière de 50 000 \$ dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal. Cette aide financière sera affectée à la réfection d'une section de la rue Villeray.

11.01.8.3. Demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec - Travaux de remblai et chemin d'accès

Considérant la résolution 10.03.6.1., adoptée le 8 mars 2010, faisant état d'un appui de la municipalité de L'Isle-Verte pour l'exploitation d'une sablière sur le lot 450-P;

Considérant que cet appui aurait dû se limiter à l'objet de la demande déposée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, soit de permettre des travaux de remblai ainsi que l'aménagement d'un chemin d'accès à des fins de transport de gravier;

En conséquence, il est proposé par monsieur Yves Côté et adopté unanimement que la municipalité de L'Isle-Verte confirme à la CPTAQ qu'elle maintient son appui à la demande déposée par monsieur Francis Lavoie en regard aux éléments, ci-haut, mentionnés.

11.01.8.4.

Consultation publique - Règlements modifiant la réglementation municipale en matière de zonage et de lotissement

En vertu de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la municipalité doit procéder à une consultation publique concernant les modifications qu'elle souhaite apporter à sa réglementation en matière d'urbanisme.

Afin de se conformer à cette obligation, le conseil municipal entend tenir une séance de consultation publique le 14 février 2011 à 19 h à la salle du conseil municipal. Cette consultation portera exclusivement sur le projet de règlement de lotissement 2010-96-1 ayant pour objet de déterminer les largeurs d'emprise de toute rue ou voie d'accès ainsi que sur le projet de règlement de zonage 2010-97-1 ayant pour objet de prévoir l'exploitation de carrières dans les zones agricoles 3-A, 5-A et 12-A, de restreindre certains usages dans la zone 36-C, de modifier le découpage de certaines zones afin de respecter les limites du zonage agricole et de modifier la zone 34-P afin de tenir compte de l'emplacement d'équipement public appartenant à la municipalité (bassins d'épuration des eaux usées et station de pompage).

11.01.10.

Levée de la séance

À 20 h 30, il est proposé par monsieur Léonard Dion et adopté unanimement que la séance soit levée.

MAIRE

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER